



PUBLIÉ LE 16/09/2025

Campagne de vaccination dans les collèges

À partir de la rentrée scolaire 2025-2026, une campagne nationale de vaccination est organisée gratuitement dans les collèges contre les infections invasives à méningocoques (A, C, W, Y). Cette campagne, couplée à celle contre les papillomavirus (HPV), vise à renforcer la protection des adolescents et des jeunes adultes, particulièrement exposés.

En réponse à l'augmentation récente des cas d'infections invasives à méningocoques, les ministères de la santé et de l'éducation nationale déploient une campagne de vaccination dans tous les collèges publics et les collèges privés volontaires.

L'[instruction interministérielle n° DGS/MVI/DGESCO/2025/97 du 2 juillet 2025](#) précise les modalités d'organisation et de surveillance de cette campagne. Son suivi national est effectué par Santé publique France.

La vaccination contre les infections invasives à méningocoques A, C, W, Y sera proposée **à tous les élèves entrant en classe de 5^e en cette rentrée scolaire 2025, ainsi qu'aux élèves de 4^e dans certains territoires**. Elle comporte une seule dose et le vaccin peut être administré **en même temps que celle contre les HPV** (laquelle comporte deux doses), lors d'une même séance de vaccination.

Surveillance renforcée

Une surveillance renforcée de la vaccination est mise en place avec :

- Le suivi des effets indésirables par les centres régionaux de pharmacovigilance **(CRPV)** ;
- Une mobilisation du comité scientifique permanent de pharmacovigilance de **l'ANSM** pour l'expertise des signaux de sécurité ;
- La conduite d'études de pharmacovigilance par le Groupement d'intérêt scientifique **Epi-Phare**.

Les CRPV sont mobilisés pour **recueillir et analyser en continu** les cas déclarés d'effet(s) indésirable(s) avec les vaccins contre les méningocoques. L'enquête de pharmacovigilance pour la vaccination ACWY, mise en œuvre notamment dans les collèges, est menée par le CRPV de Bordeaux.

L'ANSM s'appuie sur son comité scientifique permanent « pharmacovigilance et bon usage » pour une analyse collégiale des éventuels signaux de sécurité détectés, en lien avec les CRPV.

Une vigilance particulière est portée sur les effets indésirables graves et inattendus (non listés dans la notice et le résumé des caractéristiques du produit).

Si un signal de sécurité est validé, **des mesures adaptées à la nature du risque** sont mises en place afin de prévenir ou réduire la probabilité de survenue du risque chez les personnes vaccinées.